

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver tous les services associés à votre abonnement. Restons connectés.



## LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS EST MIS À JOUR

De nombreuses fiches intégrant les modifications législatives et réglementaires sont intervenues ces derniers mois, parmi lesquelles :

- VI.310 La garantie biennale de bon fonctionnement des constructions
- II.200 Tableau général du champ d'application organique du droit des marchés publics
- IV.260 Clauses techniques des CCAG (sauf travaux)
- IV.626 Procédures d'urgence
- III.156 Sanctions pécuniaires – Montant de base
- III.157 Sanctions pécuniaires – Ajustements
- III.143 Ententes dans les marchés publics – Caractéristiques
- III.144 Ententes dans les marchés publics – Typologie
- III.140 Pratiques anticoncurrentielles – Qualification

JE LE CONSULTE



## LA REVUE CONTRATS PUBLICS N°195 EST EN LIGNE

Au sommaire de ce numéro : **l'analyse des parties 1 et 2 du Code de la commande publique.**

*Le numéro de mars sera consacré à la troisième partie de ce code relative aux concessions.*

Après plusieurs années d'attente et près de 24 mois de travaux, le Code de la commande publique issu de l'ordonnance et du décret des 26 novembre et 3 décembre 2018 a finalement été publié au *Journal officiel*. Ce Code, découpé en 1747 articles, ne bouleverse pas totalement le droit de la commande publique ; les rédacteurs ayant opté pour une codification à droit constant. En effet, ce code intègre non seulement l'ordonnance et le décret relatifs aux marchés publics et leurs homologues en matière de concessions, entrés en vigueur en avril 2016, mais aussi de nombreuses dispositions, relatives à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), à la sous-traitance... Ces différents textes ont néanmoins fait l'objet de quelques ajustements, de plus, des règles issues de jurisprudences fermement établies ont été intégrées dans ce Code.

JE LA CONSULTE



## REPLAY - RENDEZ-VOUS EXPERT

### Découvrez les derniers webinaires mis en ligne

JE LES REGARDE



## VOTRE CALENDRIER 2019 DIGITAL

Consultez régulièrement notre calendrier digital et ajoutez-le à vos favoris pour accéder directement à tous les évènements Moniteur Juris.

JE LE DÉCOUVRE

### ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi)
- **Par email** : [moniteurjuris@infopro-digital.com](mailto:moniteurjuris@infopro-digital.com)
- **Par courrier** : MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

© 2019